

NOTE RELATIVE A L'EVOLUTION DU DISPOSITIF DES FORMATIONS FEDERALES

FORMATIONS FEDERALES

Réf : Fabien MARILLAUD

E-mail : f.marillaud@ffc.fr

Le 06 février 2026

Objet : Evolution du dispositif des formations fédérales

Dans le cadre de la modernisation des parcours de formation fédérale, la Fédération Française de Cyclisme engage une évolution de son dispositif de formation.

Ces propositions s'inscrivent dans les objectifs fédéraux suivants :

- **Faciliter l'accès au premier niveau de formation fédérale**, afin d'élargir et de massifier le vivier d'encadrants qualifiés ;
- **Développer les compétences des éducateurs formés par la FFC et les Comités régionaux**, en s'appuyant sur un parcours progressif, cohérent et modulable.

Ces évolutions résultent d'un travail concerté entre la Direction Technique Nationale et les Comités régionaux, validé par le bureau exécutif fédéral dans une volonté commune d'aligner les contenus sur un schéma organisationnel, modernisé et harmonisé sur l'ensemble du territoire.

Principes d'évolution du cursus fédéral

1) Un cursus progressif structuré par niveaux

Le parcours de formation est désormais organisé de manière progressive, avec obligation de valider chaque niveau inférieur pour accéder au niveau supérieur : **Animateur fédéral** → **Éducateur fédéral** → **Entraîneur fédéral**.

Cette organisation vise à renforcer la cohérence pédagogique et garantir une montée en compétences progressive et homogène.

2) Suppression du module "Accueil"

Afin de simplifier l'entrée dans le parcours de formation et de tenir compte des contraintes temporelles des bénévoles, et au regard des compétences transversales désormais intégrées aux nouveaux contenus, le **module Accueil est supprimé**.

Cette mesure facilite l'accès au premier niveau de qualification et allège la charge initiale des candidats.

3) Evolution des cursus de formation

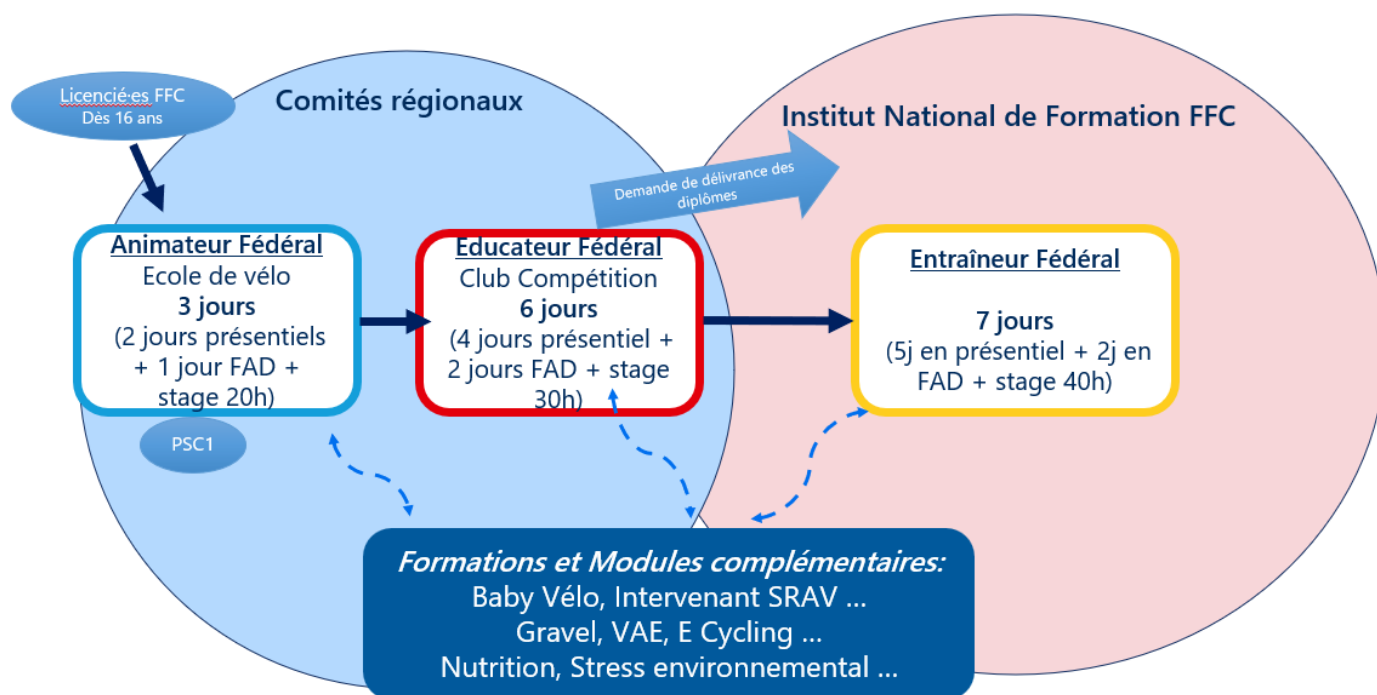
a) Réduction de la durée de formation de l'Animateur fédéral

Dans une logique d'accessibilité et d'attractivité, la formation Animateur fédéral évolue comme suit :

- Avant : 2 jours en Formation à Distance (FAD) + 4 jours en présentiel.
- Désormais : **1 journée en FAD + 2 journées en présentiel**.

Cette évolution permet une entrée plus rapide dans l'encadrement, tout en conservant les compétences essentielles attendues à ce premier niveau.

- b) Maintien du format de l'Éducateur fédéral : 2 journées en FAD + 4 journées en présentiel.
- c) Augmentation de la durée de formation de l'Entraîneur fédéral : 2 journées en FAD + 5 journées en présentiel.



4) Suppression du dispositif de “recyclage” pour les Animateurs et Educateurs

Pour les **Animateurs** et **Éducateurs fédéraux**, le **recyclage est supprimé** et remplacé par un dispositif de **formation continue**.

L'offre de formation continue, à construire conjointement entre l'INF et les acteurs de terrain, devra répondre à un double objectif :

- Maintenir et actualiser le niveau de compétence des Animateurs et des Éducateurs ;
- Aligner les pratiques des intervenants bénévoles sur celles des formations professionnelles, en l'absence de dispositifs de recyclage.

➔ Toute personne ayant obtenu un de ces diplômes avant 2019 dont la validité a expiré peut en retrouver la validité, à condition d'en faire la demande expresse auprès de son comité régional, de fournir une attestation de formation aux gestes de premiers secours (PSC1 ou équivalent) et d'être titulaire d'une licence FFC en cours de validité.

L'INF fournit aux comités régionaux la procédure de délivrance des diplômes et de requalification des anciens diplômés dans la nouvelle architecture. Par ailleurs une démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience va être mise en place pour favoriser l'accès à ces qualifications fédérales et valoriser les compétences des encadrants engagés dans l'accompagnement des licenciés.

5) Situation particulière des Entraîneurs fédéraux

- Pour les **Entraîneurs fédéraux**, un **recyclage obligatoire est maintenu tous les quatre ans**, compte tenu des responsabilités spécifiques liées à ce niveau de formation. Un modèle de recyclage est actuellement en cours de réflexion avec les Managers de filières.

6) Nouvelle tarification fédérale

Afin d'harmoniser les tarifs et de garantir un équilibre entre accessibilité et qualité pédagogique, la Fédération propose les tarifs suivants :

NIVEAU DE FORMATION	ANCIENNES PRECONISATIONS	NOUVEAU TARIF FEDERAL
ANIMATEUR FEDERAL	300€	180€
EDUCATEUR FEDERAL	300€	350€
ENTRAINEUR FEDERAL	350€	400€
RECYCLAGE	Gratuit	Gratuit

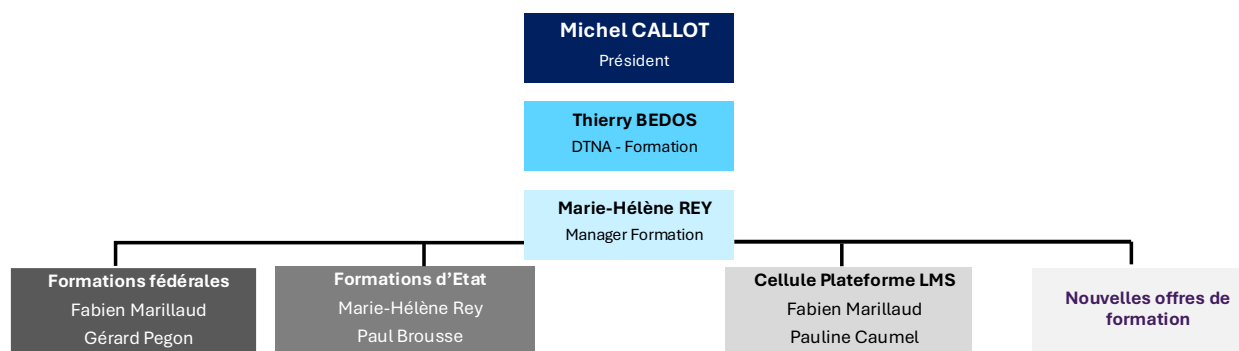
Mise en œuvre et accompagnement

Ces nouvelles modalités prennent effet à compter du **01 janvier 2026** pour l'Animateur et l'Educateur Fédéral. Cependant une révision des contenus sera réalisée entre l'INF et les comités régionaux, durant le premier semestre 2026.

Pour les Entraîneurs fédéraux, l'année 2026 sera une année de transition : l'INF, en collaboration avec les acteurs de chaque filière, animera des groupes de travail sur l'évolution des contenus (deuxième semestre 2026).

**Par exception toutes les formations commencées avant le 31 décembre 2025 pourront être finalisées en suivant l'ancien référentiel.*

Organigramme INF



Guichet unique pour toute demande à l'INF – Coordination administrative

inf@ffc.fr



Toute question relative à la mise en œuvre peut être adressée à : **inf@ffc.fr**